

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 73 (1981)
Heft: 2

Artikel: La santé des travailleurs
Autor: Clivaz, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La santé des travailleurs

La santé est sans doute le bien le plus précieux que peut posséder un être humain. On devrait par conséquent aussi lui accorder plus d'attention qu'à toute autre chose, ce qui est loin d'être le cas, il faut le reconnaître. En effet, de nombreux facteurs d'altération de la santé sont ignorés par la majorité de la population, ou simplement négligés pour diverses raisons. Et on peut affirmer que c'est certainement dans le milieu du travail que les plus graves lacunes existent à ce sujet. (Nous faisons abstraction ici, évidemment, des conséquences des accidents de la circulation routière, car il s'agit d'un phénomène particulier.) La Suisse, on le sait, n'est pas à la pointe du progrès sur ce plan. Mais la situation n'est pas satisfaisante non plus dans les autres pays industrialisés de notre continent, pour ne pas parler de ceux plus lointains.

C'est pourquoi la Confédération européenne des syndicats (CES) a décidé d'organiser une vaste campagne en vue d'améliorer la protection de la santé des travailleurs. Cette campagne a été ouverte par une conférence sur la médecine du travail qui s'est tenue les 26, 27 et 28 novembre 1980, à Paris, et à laquelle ont participé, outre les syndicalistes de 18 pays de l'Europe de l'Ouest, pratiquement toutes les institutions européennes et internationales concernées, à des titres divers, par les conditions de vie du monde ouvrier. Y ont aussi pris part de nombreuses personnalités du monde économique, politique, médical et universitaire. Leur présence a témoigné du bien-fondé de la démarche entreprise par la CES. A l'ouverture des débats, Heinz-Otto Vetter, vice-président de la CES et président de l'Union syndicale allemande (DGB), a bien posé le problème en déclarant:

«Beaucoup plus encore que pour d'autres revendications syndicales actuelles, la société tout entière doit se mobiliser pour éliminer les mauvaises conditions de travail, sources de maladies et d'accidents dont on ne pourra jamais assez apprécier, dans leurs dimensions réelles, les conséquences et les drames qu'elles peuvent engendrer pour l'être humain.»

En fait, cet échange de vues a permis de mettre en évidence quelques aspects essentiels de la médecine du travail, que François Staedelin, responsable de ce secteur à la CES, qui a son siège à Bruxelles, précisons-le, a rappelé en fin de séance et que l'on peut résumer de la manière suivante:

- Il importe en premier lieu de donner à la médecine du travail une structure lui permettant d'agir en faveur de l'ensemble des travailleurs, aussi bien du secteur privé que du secteur public, qu'ils soient occupés dans de grandes ou de petites unités de production. A cet égard la nécessité est apparue de créer des organes pluridisciplinaires composés de médecins du travail, d'ingénieurs, d'ergonomes, de chimistes, de techniciens de la sécurité et de l'hygiène, de sociologues, avec comme mission principale d'éliminer les causes de maladies et d'accidents dans les lieux de production.
- Les travailleurs eux-mêmes et leurs organisations ont un rôle capital à jouer dans les organes qui doivent s'occuper de la santé, de l'hygiène et de la sécurité sur les lieux de travail. Il leur appartient d'influer sur les mesures à prendre et surtout de contrôler leur mise en œuvre. Cette tâche, qui devrait être définie clairement dans des textes légaux ou dans les conventions collectives, implique une collaboration étroite avec les représentants de la science et de la technique.
- Troisième aspect: les spécialistes appelés à appliquer la médecine du travail doivent être au bénéfice d'un statut autonome et indépendant du pouvoir patronal. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent agir de manière efficace, d'entente avec les travailleurs, pour améliorer véritablement la situation.
- Enfin, la recherche dans ce domaine est nettement insuffisante et doit être intensifiée, ce qui implique des moyens accrus et aussi une meilleure coordination des efforts accomplis à divers niveaux. C'est à ce prix seulement que les retards accumulés pendant des années d'inaction pourront être comblés, dans un délai plus ou moins rapproché.

Les conclusions auxquelles sont parvenus les participants à cette réunion sur les bords de la Seine montrent la voie qu'il convient de suivre, en Suisse comme ailleurs, pour remédier à une situation tout à fait insatisfaisante, découlant au premier chef de l'industrialisation. Il faut être reconnaissant à la Confédération européenne des syndicats d'avoir relancé la discussion sur ce problème qui n'est certes pas nouveau, mais qu'on avait peut-être relégué au second plan des préoccupations syndicales, alors qu'il devrait plutôt figurer au tout premier, puisqu'il s'agit de la santé des travailleurs. Mais un progrès réel ne pourra être réalisé que si chacun prend conscience de la nécessité absolue de combattre sans relâche toutes les atteintes à l'hygiène et à la sécurité des lieux de travail.

Jean Clivaz